

Le 29 mars 2022,

Adresse électronique : scot@centre-ouest-bretagne.org

**A l'attention de Monsieur le Président du Pays Centre Ouest Bretagne (COB)
Objet : Elaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Pays COB**

Monsieur le Président,

En réponse à votre invitation à la seconde réunion des PPA en lien avec l'élaboration du SCoT du Pays COB, notre association a mobilisé un représentant pour chacun des trois départements concernés. La présente note complète leurs intervention en séance et est la synthèse de leurs observations sur le projet de PAS présenté le 24 février à Rostrenen.

L'exercice engage le Pays pour les vingt ans à à venir, période pendant laquelle les travaux scientifiques sur le changement climatique (GIEC) prévoient un réchauffement d'environ 2°C en France, avec des conséquences en cascade sur la santé, le cycle de l'eau, la qualité de l'air, la production alimentaire, etc.

Face à ces effets désormais inévitables du fait du manque de volonté politique à l'échelle mondiale, des stratégies de résilience peuvent contribuer à en atténuer les conséquences en réduisant les émissions de CO₂, en adaptant les pratiques agricoles, en préservant et en restaurant les écosystèmes naturels, en repensant l'urbanisation pour mettre un terme à l'artificialisation, pour ne citer que les principales.

Le pays COB connaît et produit déjà d'autres déséquilibres liés à la « révolution agricole » des années 60, à une politique nationale d' « aménagement du territoire » qui a spécialisé certaines régions en en marginalisant d'autres. Entre autres déséquilibres, on peut noter une tendance à la désertification avec en conséquence une disparition de services, une qualification faible des emplois disponibles et des problèmes environnementaux. Si ceux-ci sont moins prégnants qu'ailleurs du fait du relatif isolement du COB, ils existent néanmoins : disparition des zones humides, du bocage et de sa biodiversité dans certaines zones, présence de pesticides et de substances émergentes dans les eaux de surface, obligeant toutes les usines de traitement à s'équiper de filtres carbone ; quant à l'azote, si les eaux superficielles sont moins chargées qu'ailleurs, les flux massifs de nutriments charriés par l'Aulne conduisent à des problèmes en rade de Brest (échouages d'algues vertes sur vasières, blooms réguliers de micro-algues toxiques...) qui remettent en cause de nombreuses activités économiques, notamment la conchyliculture.

De ce fait, les orientations d'aménagement définies aujourd'hui doivent marquer une rupture avec les politiques des dernières décennies sachant que le coût de l'inaction est toujours supérieur à celui des mesures d'anticipation et que l'inaction ou le manque d'ambition d'aujourd'hui nous engage sur un chemin sans retour.

* * *
*

Dans ce contexte, la présentation qui nous a été faite du Projet d'Aménagement Stratégique appelle de notre part les observations suivantes :

■ Patrimoine naturel

Dans le contexte décrit ci-dessus, et au regard de l'ambition de « **Structurer le territoire et son développement autour d'un projet d'armature naturelle** », il est étonnant de voir apparaître cet axe en troisième position, après les considérations urbanistiques et économiques.

La principale cause du changement climatique découle de l'obstination humaine à organiser un développement sans fin dans un environnement fini. Cet environnement, historiquement appréhendé comme LA variable d'ajustement, constitue le socle fondamental de la vie sociale et économique du territoire, un bien commun qu'il faut protéger, développer, optimiser pour le rendre plus résilient et le transmettre aux générations futures.

Et ce n'est qu'une fois ses fragilités et ses capacités de régénérations identifiées qu'il est possible de dessiner les volets urbanistiques et économiques du projet de territoire en gardant comme boussole la capacité du territoire à supporter les nouveaux usages qu'on envisage d'y implanter.

Autrement dit, il faut, de notre point de vue, changer le logiciel classique du « développement » pour passer à une analyse plus systémique et inversée : le COB est un géosystème associant une base écosystémique et des activités humaines qui doivent être orientées en fonction des atouts et **spécificités locales**, de la **durabilité** et de la **correction des déséquilibres** .

C'est ce que le PAS ne fait pas en évoquant l'urbanisation et l'économie avant d'aborder le patrimoine naturel. C'est ce patrimoine spécifique, relativement préservé associé à une identité culturelle forte qui devrait être l'atout majeur sur lequel asseoir un développement durable.

■ Artificialisation - Occupation du sol

Dans son point sur l'artificialisation des sols en Bretagne de 2011 à 2014 ¹, la DREAL Bretagne constatait que, si le taux d'artificialisation du Pays COB était le plus faible de Bretagne (<8.0%) en termes de superficie, ramené au nombre d'habitants, il est le plus élevé de la région à 1.900 m² par habitant.

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets fixe un objectif d'absence de toute artificialisation nette des sols

1 Artificialisation des sols en Bretagne 2011-2014 (Octobre 2017), DREAL Bretagne

en 2050. Ce même objectif est repris par le SRADDET breton, mais pour l'échéance 2040. Autant dire que la marche est haute. L'enjeu est pourtant crucial puisqu'il s'agit à notre sens du paramètre qui doit conditionner toutes les politiques locales, qu'il s'agisse de démographie, d'activité économique, de transport, etc. sur fond de préservation / restauration des biens communs de l'humanité que sont la biodiversité, l'eau, les sols, l'air, biens communs qui conditionnent nos conditions de vie face au changement climatique. Le Pays COB a une responsabilité majeure dans tous ces domaines : il s'agit d'un territoire principalement agricole, fortement boisé, doté de vastes espaces naturels à la biodiversité riche, rare et désormais menacée, de paysages remarquables, son relief en fait le château d'eau de la Bretagne nord et sud. Toutes choses qui sont de formidables atouts – potentiellement – pour construire un territoire résilient dans un contexte climatique de plus en plus difficile.

Cela impose de remettre en question nombre de pratiques structurelles, de ne plus penser étalement mais densification urbaine (ou villageoise), de ne plus voir les milliers d'hectares de terrain agricole et surtout naturel comme autant de variables d'ajustement mais comme des biens communs indispensables et incompressibles, de penser réhabilitation de surfaces déjà artificialisées plutôt que bétonisation d'espaces naturels, de penser renforcement de la trame verte et bleue plutôt que de la rogner, de réhabiliter les zones humides et tourbières encore existantes pour optimiser nos ressources en eau...

L'attractivité de notre territoire va se réduire avec nos nouvelles orientations en matière d'occupation des sols qui opposent les bourgs aux campagnes de façon un peu caricaturale et stérile. Les campagnes ne se résument pas à l'addition d'espaces agricoles et d'espaces naturels, ce sont aussi des lieux de vie avec dans nos villages et autour de nos villages des espaces délaissés qui peuvent être mis à profit pour un urbanisme (ou plutôt un « ruralisme ») équilibré, qui intègre de nouvelles aspirations en matière de logement (habitats légers réversibles, habitats partagés) et de valorisation agricole.

Nous déplorons que le PAS ne détaille pas l'échéancier de réduction de l'artificialisation sur les 20 ans à venir, et pas davantage la clé de répartition entre les communes

Noter en outre que la formulation « artificialisation nette » ne doit pas être vue comme un simple équilibrage des comptes. Un sol naturel préservé aujourd'hui sera toujours vastement plus viable et économique qu'un sol « désartificialisé ».

Eau & Rivières de Bretagne s'interroge sur la réelle appropriation de ces enjeux portant cruciaux dans le PAS.

■ Démographie

Les chiffres qui nous ont été présentés sont le résultat d'une projection à partir du constat de 2015 alors que le dernier recensement (2018) acte une baisse de 2 % de la population, dans la continuité des recensements précédents.

Il semble que les élus aient intégré les « effets » COVID et Brexit pour justifier une hypothèse ambitieuse de 86.000 habitants en 2042, soit une croissance de 4,3 % par rapport à 2015 (6,4 % par rapport à 2018). Pour traumatisantes qu'elles soient, ces crises sont très récentes et il est statistiquement déraisonnable de faire une projection pour 20 ans à partir de constats sur deux ans. L'effet Covid est appelé à se dissiper. Du tout distanciel qui prévalait au pic de la pandémie et ses périodes confinées, une évolution se dessine vers un mix distanciel/présentiel qui, par ses contraintes, va limiter l'exode urbain. Et que dire de l'agression russe de l'Ukraine et de ses conséquences géopolitiques immédiates et à long terme sur les approvisionnements en gaz et pétrole de l'Europe de l'Ouest ? Dans quelle mesure l'envolée du prix des carburants ne va-t-elle pas effacer l'effet

COVID en ramenant les populations vers des centres urbains mieux dotés en transports en commun et en services divers ?

Ajoutons que l'INSEE² prévoit pour le Pays COB une évolution annuelle de la population de 0,16 %, soit 3,2 % sur 20 ans, nettement moins pour la tranche des 20-64 ans de -0,5 à +0,1 %, la différence venant des personnes âgées qui ciblent le littoral.

Les implications sur la production de logements doivent être revus en conséquence. La priorité doit être doublement donnée à la réhabilitation de logements vacants / passoires thermiques.

Eau et Rivières de Bretagne considère que le pourcentage de croissance de la population retenu pour le PAS n'est pas réaliste et doit être pondéré en intégrant la tendance historique locale.

■ Economie - Emplois

S'il est incontestable qu'un territoire vivant est conditionné par une économie dynamique, la prospective en la matière se doit d'intégrer les paramètres ci-dessus.

Concernant la cible « Emplois », si l'on se réfère aux prévisions INSEE pour la tranche d'âge active, l'objectif affiché de création de 1500 emplois sur 20 ans paraît surréaliste.

Pour ce qui est de la filière agricole, filière historique incontournable, si la diversification par le biais de l'agritourisme, de la transformation et de la vente à la ferme est effectivement à soutenir, nous souhaitons insister sur l'impérative nécessité de diversifier les types d'exploitations en favorisant l'accès à la terre de jeunes candidats pas nécessairement issus du milieu ou de la région, désirant créer des exploitations polyvalentes extensives. Outre la création d'emplois supérieure à la moyenne, ce type d'exploitation attire de jeunes couples généralement avec enfants qui consomment et scolarisent sur place. Leurs pratiques agricoles favorisent le maintien ou la restauration du bocage, les races de terroir rustiques ainsi qu'une gestion plus agronomique des sols, toutes choses bénéfiques pour la biodiversité, la trame verte et bleue et la lutte contre l'artificialisation. Plutôt qu'une « restructuration », il faudrait évoquer une « désintensification » des exploitations.

L'agriculture conventionnelle est au cœur de tous les problèmes du pays COB. On ne peut pas, lorsqu'on parle d'artificialisation, ne pas pointer l'impact négatif de ses pratiques agronomiques sur la vie de nos sols et ne pas souhaiter le développement de l'agriculture biologique, de l'agriculture de conservation et de l'agroforesterie qui sont autrement plus résilientes.

On ne peut pas non plus ne pas s'inquiéter de la démographie des chefs d'exploitation qui, pour moitié, vont atteindre la limite d'âge dans les dix années qui viennent. Avec des risques majeurs, économique, démographique et écologique, nous voulons parler de l'agrandissement et de la céréalisation, qui doivent être anticipés. Les nombreux aspirants, le plus souvent non issus du milieu agricole, à des installations collectives, souvent associés à des projets de transformation, doivent être mieux accompagnés, mieux aidés et mieux sécurisés. Ils représentent une richesse essentielle pour notre territoire rural.

Concernant l'emploi industriel, nous sommes très fortement interpellés par le fléchage en priorité vers les « parcs d'activités de développement » à créer en première intention et à conforter / densifier en deuxième intention. A cet égard, le lien avec la RN164 et l'accessibilité qu'elle permettrait à des zones « vierges » est pour nous un point de préoccupation majeure. Que la réglementation en la matière permette de « sortir » le

2 Analyses n°90 (Nov. 2019), INSEE

chantier de cet axe du bilan artificialisation est une chose, mais l'impact sur l'hydrographie, la biodiversité, lui, est bien présent du fait de ce chantier de 5 km² environ pour la seule voirie (sans compter l'emprise des talutages, ronds-points, bretelles d'accès, etc.), les créations de passages à grande et petite faune sont intéressantes mais restent anecdotiques face à l'effet barrière généré par cette infrastructure. Cet impact considérable ne doit pas être encore aggravé par la création d'écharpes industrielles sur ses flancs nord et sud, telles qu'on en voit le long des RN12, 165 ou 166 et qui sont autant de coefficients multiplicateurs d'impacts.

Notre réflexion sur les dangers de l'artificialisation se double d'une crainte de manque de volontarisme et d'innovation. S'il paraît logique de s'appuyer sur les filières industrielles existantes sur le COB (agro-alimentaire essentiellement), pourquoi ne pas s'appuyer sur nos atouts naturels pour envisager/encourager à l'instar d'autres régions rurales (pays nantais, val de Loire...) des orientations vers des activités liées à la haute technologie (biotech en particulier), peu polluantes, peu consommatrices d'espace, dégageant de fortes valeurs ajoutées, offrant des emplois qualifiés pour nos jeunes étudiants qui émigrent aujourd'hui ou attirant des cadres séduits par une qualité de vie supérieure (tranquillité, paysages, identité culturelle forte...). La Recherche-Développement à partir du vivant dans les technopôles de Brest pourrait connaître une déclinaison plus « agraire » en pays COB : n'oublions pas la nécessité d'une eau pure pour produire la Coreff à Carhaix, les recherches en cours pour des greffes de coeurs de porcs génétiquement modifiés, les recherches sur le plasma sanguin à partir de vers de vase, ou sur les prothèse osseuse à partir de chitine de crustacés...

Sur la question de la ressource minérale, nous souhaitons souligner qu'il s'agit de matière primaire non renouvelable dont l'extraction se fait au détriment des espaces agricoles et naturels et génère de forts impacts sur la santé (bruits, vibrations, poussières), les cours d'eau (rejets, régime hydraulique) et les eaux souterraines (cône d'appel), entre autres. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte précise la priorité à donner au réemploi et au recyclage et à une consommation sobre des ressources naturelles ; elle stipule que 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics doivent être valorisés sous forme de matière d'ici 2020 (art.70), points développés dans l'article 79.

La « gestion durable de la ressource minérale » ne peut s'entendre que comme une priorité absolue et l'optimisation de la valorisation des déchets du BTP, essentiellement pour une production de granulats, et un recours à des extractions primaires, seulement si la ressource secondaire manque. En ce domaine, la commande publique joue un rôle essentiel via ses appels d'offres, voir l'article 79 précité : *« Tout appel d'offres que l'État ou les collectivités territoriales publient pour la construction ou l'entretien routier intègre une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets »*.

La rubrique correspondante du PAS doit être modifiée en conséquence en inversant les priorités.

Eau & Rivières de Bretagne déplore la tendance du projet de PAS à revisiter les orientations traditionnelles du Pays COB et celles-là seulement, sans intégrer les évolutions sociétales, économiques et environnementales du XXI^e siècle. Le risque est d'amplifier le décrochage constaté dans le diagnostic faute d'avoir su ou voulu se donner les moyens d'élargir le cadre vers un futur innovant et soutenable.

■ Mobilités - Transport

La finalisation du passage de la RN164 à 2x2 voies dans le Pays COB doit s'accompagner d'une appropriation au bénéfice des usagers. Afin de réduire les déplacements de voitures à conducteur seul, il est nécessaire de mettre en place un service cadencé de cars modernes et confortables sur toute sa longueur, et de gares routières qui pourraient prendre la forme de nœuds d'inter-modalité (parkings pour le covoiturage, bornes d'appels, garage à vélos, véhicules légers électriques de future génération), permettant de rabattre les usagers sur les zones habitées traversées, le tout complété par une liaison avec la gare de Carhaix.

■ Energie

D'une manière générale, et particulièrement en matière de production d'énergie, il importe de penser en termes de bilan global. L'évaluation du poids environnemental de toute filière ne peut s'arrêter aux limites du Pays COB. Elle commence avec l'extraction et la transformation des matières premières généralement primaires et non renouvelables, elle doit intégrer les installations de production des divers composants, leur production, transport et mise en œuvre, leur démantèlement, recyclage ou élimination, leur bilan carbone.

Il est donc crucial d'évaluer précisément les besoins d'un territoire donné (démographie, activités économique, potentiel de requalification des passoires thermiques, d'éducation à des pratiques de sobriété, etc.) avant de calibrer de nouvelles infrastructures de production d'énergie, au risque d'engager un cycle « shadokien ».

Il importe également de privilégier les ressources locales afin de mettre en place un mix raisonnable, raisonné et « agile » dans un contexte climatique évoluant rapidement. Enfin, il faut veiller à une bonne intégration des options retenues dans le tissu local, en évitant que les effets de masse d'une solution énergétique ne viennent percuter d'autres paramètres et induire des effets pervers. On pourrait citer le développement de l'éolien vis à vis de l'activité touristique et les rentrées économiques qu'elle génère, ou celui de la méthanisation au regard des impératifs de protection des milieux aquatiques et des équilibres agronomiques, ou bien encore le photovoltaïque et la captation d'espaces agricoles et naturels.

■ Structuration du territoire

La réflexion sur ce volet ne peut se limiter à l'aire d'influence de Carhaix mais doit s'élargir (y compris dans la cartographie) aux aires d'influence extérieures au Pays COB (Brest, Lorient, Quimper, Guingamp, Saint-Brieuc et Pontivy). Il est important de travailler avec les collectivités voisines et de créer des dynamiques globales bénéfiques pour tous comme illustré par la promotion touristique réussie d'un mix terre-mer.

La finalisation du chantier de la N164 dans le Pays COB pourrait y déclencher deux tendances négatives :

- une satellisation par les pôles urbains littoraux avec la création de zones d'entrepôts ou pour le commerce électronique par les acteurs économiques, aggravant la tendance à l'artificialisation (ainsi que souligné plus avant) pour une valeur ajoutée locale quasi-nulle.
- une évolution en territoire « dortoir » pour actifs « navetteurs » du littoral ; là encore sans grand bénéfice pour les collectivités locales.

Il importe de mettre en place une structuration basée sur la création d'emplois non délocalisables à bonne valeur ajoutée et sur l'optimisation du foncier déjà artificialisé.

Faute d'une telle stratégie, le COB se verra cantonné à un rôle d' « utilité » condamnée à accueillir tous les usages dont les pôles littoraux ne veulent pas, au détriment de ses propres atouts humains, environnementaux et économiques, sans pouvoir maîtriser son destin.

Ce n'est pas ce que nous souhaitons pour notre territoire.

* * *
*

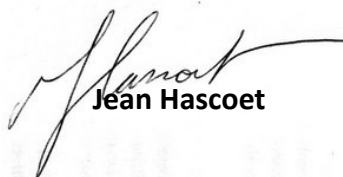
En conclusion, Eau & Rivières de Bretagne appelle les élus du Pays Centre Ouest Bretagne à intégrer pleinement dans le PAS, document « pilote » du SCoT, les questions de résilience du territoire dans le cadre du changement climatique. Toutes les politiques publiques doivent être calibrées de manière à respecter et à optimiser les équilibres naturels faute de quoi le territoire risque de voir ses atouts historiques se dégrader irrémédiablement, avec pour conséquence une vulnérabilité accrue de son environnement, sa population et son économie.

**Délégué Eau & Rivières de
Bretagne Côtes d'Armor**



Philippe Derouillon-Roisné

**Délégué Eau & Rivières de
Bretagne Finistère**



Jean Hascoet

**Délégué Eau & Rivières de
Bretagne Morbihan**



Pierre Loisel